



Féchy, le 6 septembre 2017

CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

**RAPPORT  
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2017 CONCERNANT L'ARRETE  
D'IMPOSITION 2018

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de Mmes Sylvie MORET et Floriane WYSS, MM. Laurent BESSO, Jacques MORANDI et Tobias MEYER, membres, M. Christian HEYE, suppléant et M. Raphaël MOGNETTI, rapporteur, s'est réunie le lundi 28 août 2017 afin d'étudier le préavis municipal N° 6/2017. M. Andreas MEYER, syndic, ainsi que Mme Francine DUPUIS et M. Marc MORANDI, municipaux, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission.

Celle-ci a pris connaissance avec intérêt du nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2018, inchangé par rapport à celui en vigueur. En effet, au vu des bons résultats de l'année comptable 2016, La Municipalité ne juge pas opportun d'augmenter le taux de l'impôt communal. La Commission remercie la Municipalité pour sa bonne gestion qui permet de maintenir le taux actuel pour l'année 2018.

Dès lors, la Commission vous propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis N° 6/2017 concernant l'arrêté d'imposition 2018, reconduisant l'impôt communal à 64 % de l'impôt cantonal de base et ainsi d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que présenté.

.....  
Pour la Commission de Gestion et Finances,

Le Président

Les Membres